

1 Conseil communal

Législature

2021-2026

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

M. Roland VILLARD

Président jusqu'au 30 juin 2023

Mme Aurélie-Maude HOFER

Présidente au 1^{er} juillet 2023

Mme Valérie BORGOGNON

Responsable du Secrétariat du Conseil communal
Secrétaire principale

Mme Laure FAVRE

Secrétaire adjointe

Mme Dominique BIOLLAY

Secrétaire adjointe au 1^{er} mai 2023

Mme Annick LAMBELET

Collaboratrice administrative
au 1^{er} février 2023

Mme Véronique FIVAZ

Huissière

M. Jean-Claude MONNEY

Huissier

Composition du Bureau

Au 01.01.2023 (lég. 2021-2026)

M. Roland VILLARD (UDC)

Président

Mme Aurélie-Maude HOFER (PS-POP)

1^e Vice-présidente

Mme Anita ROKITOWSKA (V&S)

2^e Vice-présidente

M. Ervin SHEU (PS-POP)

Scrutateur

M. Philippe GRUET (PLR)

Scrutateur

Mme Stefania BEUTLER GABERELL (PVL)

Scrutatrice suppléante

Mme Maria GALLARDO (V&S)

Scrutatrice suppléante

Au 01.07.2023 (lég. 2021-2026)

Mme Aurélie-Maude HOFER (PS-POP)

Présidente

Mme Anita ROKITOWSKA (V&S)

1^e Vice-présidente

M. Laurent VUITHIER (PLR)

2^e Vice-président

Mme Stefania BEUTLER GABERELL (PVL)

Scrutatrice

Mme Maria GALLARDO (V&S)

Scrutatrice

M. Olivier MAIBACH (PS-POP)

Scrutateur suppléant

M. Roland VILLARD (UDC)

Scrutateur suppléant

Composition du Conseil communal

Répartition des sièges	Dès 01.01.2023	Dès 01.07.2023
Parti Libéral-Radical (PLR)	23	23
Groupe Socialiste et POP (PS-POP)	23	25
Union Démocratique du Centre (UDC)	12	12
Vert·e·s et solidaires (V&S)	27	27
Vert'libéraux	11	11
Indépendants	1	2
	97	100

Membres du Conseil communal**Parti Libéral-Radical (PLR)**

ALFONZO Giuseppe	GONIN Denis	NICODET Marc
BERNHARD Maximilien	GRANDJEAN David	NOBS Sébastien
BILLAUD Lionel	GRUET Philippe	PAVID Philippe
CAPT Gloria	JAQUIER Claude-Anne	ROQUIER Laurent
CARRARD Apolline	JAQUIER Olivier	SALVODELLI Valerio
CHAPUIS Jean-David	LEVAILLANT Jacques	SIMON-VERMOT Olivier
DI FIORE Rosario	LOPES RODRIGUES Lucia	VUITHIER Laurent
GILLIÈRON Anne-Louise	MAJOLA Claire-Lise	

05.10.2023 : MICHOUUD Julian remplace NOBS Sébastien

14.12.2023 : THIÉMARD Laurent (parti Vert'libéraux) remplace LOPES RODRIGUES Lucia

Vert'libéraux

BEUTLER GABERELL Stefania	GABERELL Thierry	PLAGELLAT Cécile
CUANILLON Jean-Marc	GILLARDIN GRAF Anne	RAMIREZ Juan
DALL'AGLIO Gildo	MEYSTRE Pierre-Henri	WIND Bart
DE RAEMY Basile	MICHOUUD Pierre-André	

14.12.2023 : DYENS Jean-Claude (parti Libéral-Radical) remplace GABERELL Thierry

Les Verts·e·s et solidaires (V&S)

BERGIUS Susanne	JAQUET Pierre-Alain	OUTEMZABET Layla
CHEVALLEY Ella-Mona	JEANNERET Lucie	PEREIRA Joshua
DARIDON Maëlle	JOTTERAND Alain	PILLOUD Vadim
EHRBAR Josie	KÜÇÜK Onurhan	ROKITOWSKA Anita
EHRBAR Maude	LOOS Martin	RYTZ Nadia
EHRWEIN Céline	MARENDAZ Mathilde	RYTZ Rachel
FAGONE Malory	MAYOR Sophie	VALGESCHINI Patricia
GAILLARD Loann	MEIERHANS Dorian	
GALLARDO Maria	MING Julien	
GENTON Paul-Camille	ORTEGA Mathias	

02.02.2023 : DI PRINZIO Olivier remplace PEREIRA Joshua

30.03.2023 : MEYER Yohann remplace JEANNERET Lucie

02.11.2023 : BALET Khéna remplace DARIDON Maëlle

Union Démocratique du Centre (UDC)

BURDET Christophe	GAFNER Pascal	RAMCHURN Ruben
DELAY Kevin	GUTIERREZ Nathalie	RANDIN Bahija
DUBEY Michel	LEIBACHER Anne-Carole	VILLARD Raluca
DURUSSEL Nicolas	LOPERETTI Christophe	VILLARD Roland

02.03.2023 : MIRANDA Antonio remplace GUTIERREZ Nathalie

Groupe socialiste et POP (PS-POP)

BALET Stéphane	GENTON Gaspard	RUSSELL Safia
BANDERET Mireille	GULPINAR Ozman	RYCHNER David
BURDET Daniel	HOFER Aurélie-Maude	SCHALBETTER Luca
CAND Jean-François	MAIBACH Olivier	SHEU Ervin
DIBRANI Mergim	MILLIOUD Marceline	SHEU Lorena
DRUEY Joëlle	MÜLLER Philipp	VUAGNIAUX Thièry
FISCHER Pascale	REYMOND Anthony	WICKI Julien
FISCHER Xavier	RIBEAUD EDDAHBI Natacha	

02.02.2023 : FLEURY Michel remplace SCHOLDER Mireille

02.02.2023 : GUENAT Guillaume remplace KONAN GASPARINI Sally

02.02.2023 : WAEGER Joël remplace WAEGER Muriel

15.06.2023 : PANASCI Françoise remplace GULPINAR Ozman

15.06.2023 : DIBRANI Mergim devient indépendant

05.10.2023 : PALANY Kassim remplace BURDET Daniel

Indépendant

COCHAND Daniel
DIBRANI Mergim

Commissions de surveillance et thématiques

→ Commission de gestion

Présidence : JAQUIER Claude-Anne

Membres :

CARRARD Apolline (PLR)
 JAQUIER Claude-Anne (PLR)
 PLAGELLAT Cécile (PVL)
 EHRWEIN Céline (V&S)
 EHRBAR Maude (V&S)
 RAMCHURN Ruben (UDC)
 HOFER Aurélie-Maude (PS-POP)
 SHEU Lorena (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

BALET Stéphane (PS-POP)
 MAJOLA Claire-Lise (PLR)
 MEYSTRE Pierre-Henri (PVL)
 MARENDAZ Mathilde (V&S)
 DELAY Kevin (UDC)

30.03.2023 : DELAY Kevin et RAMCHURN Ruben permutent leurs sièges

04.05.2023 : FISCHER Pascale remplace BALET Stéphane

15.06.2023 : BANDERET Mireille remplace HOFER Aurélie-Maude

→ Commission des finances

Présidence : JAQUIER Olivier jusqu'au 30 juin 2023, puis MAYOR Sophie

Membres :

JAQUIER Olivier (PLR)
 ROQUIER Laurent (PLR)
 RAMIREZ Juan-Antonio (PVL)
 MAYOR Sophie (V&S)
 GENTON Paul-Camille (V&S)
 VILLARD Raluca (UDC)
 SHEU Ervin (PS-POP)
 SCHALBETTER Luca (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

NOBS Sébastien (PLR)
 DALL'AGLIO Gildo (PVL)
 OUTEMZABET Layla (V&S)
 GAFNER Pascal (UDC)
 RYCHNER David (PS-POP)

05.10.2023 : BILLAUD Lionel remplace NOBS Sébastien

05.10.2023 : PANASCI Françoise remplace SCHALBETTER Luc

02.11.2023 : GENTON Paul-Camille et OUTEMZABET Layla permutent leurs sièges

→ Commission des affaires immobilières

Présidence : non définie jusqu'au 27 novembre 2023, puis FISCHER Xavier

Membres :

NICODET Marc (PLR)
 PAHUD Anne-Laure (PLR)
 GILLARDIN GRAF Anne (PVL)
 RYTZ Nadia (V&S)
 JEANNERET Lucie (V&S)
 GAFNER Pascal (UDC)
 GENTON Gaspard (PS-POP)
 FISCHER Xavier (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

SIMON-VERMONT Olivier (PLR)
 MICHOUDE Pierre-André (PVL)
 EHRBACH Josie (V&S)
 DELAY Kevin (UDC)
 BURDET Daniel (PS-POP)

02.02.2023 : SIMON-VERMONT Olivier remplace PAHUD Anne-Laure

02.02.2023 : CAPT Gloria remplace SIMON-VERMONT Olivier

04.05.2023 : MEYER Yohann remplace JEANNERET Lucie

05.10.2023 : MÜLLER Philipp remplace BURDET Daniel

→ Commission de recours

Présidence : jusqu'au 30 juin GILLIÈRON Anne-Louise

Membres :

GILLIÈRON Anne-Louise (PLR)
GONIN Denis (PLR)
BEUTLER GABERELL Stefania (PVL)
VALCESCHINI Patricia (V&S)
RYTZ Rachel (V&S)
DURUSSEL Nicolas (UDC)
DRUEY Joëlle (PS-POP)
BANDERET Mireille (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

PAVID Philippe (PLR)
MEYSTRE Pierre-Henri (PVL)
ROKITOWSKA Anita (V&S)
VILLARD Raluca (UDC)
MILIOUD Marceline (PS-POP)

→ Commission des pétitions

Présidence : non définie

Membres :

CHAPUIS Jean-David (PLR)
CAPT Gloria (PLR)
WIND Bart (PVL)
EHRBAR Josie (V&S)
GALLARDO Maria (V&S)
RANDIN Bahija (UDC)
VUAGNIAUX Thierry (PS-POP)
REYMOND Anthony (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

LEVAILLANT Jacques (PLR)
BEUTLER GABERELL Stefania (PVL)
MARENDAZ Mathilde (V&S)
DURUSSEL Nicolas (UDC)
RIBEAUD EDDAHBI Natacha (PS-POP)

→ Commission de sécurité

Présidence : MAIBACH Olivier jusqu'au 30 juin 2023, puis GILLIÈRON Anne-Louise

Membres :

GILLIÈRON Anne-Louise (PLR)
GRUET Philippe (PLR)
DALL'AGLIO Gildo (PVL)
PEREIRA Joshua (V&S)
OUTEMZABET Layla (V&S)
BURDET Christophe (UDC)
DRUEY Joëlle (PS-POP)
BALET Stéphane (PS-POP)

Membres suppléant-e-s :

BILLAUD Lionel (PLR)
DE RAEMY Basile (PVL)
LOOS Martin (V&S)
GUTIERREZ Nathalie (UDC)
GULPINAR Ozman (PS-POP)

02.03.2023 : EHRBAR Josie remplace PEREIRA Joshua

02.03.2023 : DUBEY Michel remplace GUTIERREZ Nathalie

05.10.2023 : REYDMOND Anthony remplace GULPINAR Ozman

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 10 fois en 2023

Rapports des commissions

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR22.32RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le développement de la cyberadministration (modules et interfaces à composante géographique)	03.11.2022	02.02.2023
PR22.34RA	Une demande de crédits d'investissement additionnels de CHF 115'000.- au crédit d'investissement de CHF 874'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.07PR pour le remplacement et l'élargissement de la passerelle sur la Thièle «Bel-Air-Coop» et de CHF 750'000.- HT au crédit d'investissement de CHF 14'000'000.- accordé dans le cadre du préavis PR21.23PR pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains, dont la charge nette pour la Commune d'Yverdon-les-Bains est de CHF 3'510'000.-	03.11.2022	02.02.2023
PR22.36RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour la densification du parc de radars fixes	24.11.2022	02.02.2023
PR22.29RA	Une demande de crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'implantation d'un parc Hopp-la, espace intergénérationnel de mouvement et de rencontres, au parc des Quatre-Marronniers	13.10.2022	02.02.2023
PR22.37RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 245'000.- pour l'agrandissement du restaurant « Le Ranch » au stade d'athlétisme de l'USY	15.12.2022	02.03.2023
PR23.02RA	La modification du règlement du 1 ^{er} juillet 2005 de ports de la Commune d'Yverdon-les-Bains, en vue de la détermination des tarifs maximaux applicables pour l'utilisation des ports et de leurs infrastructures	19.01.2023	30.03.2023
MO22.02RAPC	Julien WICKI et CST Montrer la voie : offrir la gratuité pour les transports publics aux jeunes et aux seniors	03.11.2022	30.03.2023 Renvoi à la Municipalité
PR22.38RA	Une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- pour couvrir les dépenses nécessaires afin de permettre la poursuite des missions-clés de la Ville en cas de délestage ou de black-out électrique et pour la mise en place de Points de rencontre d'urgence (PRU)	22.12.2022	30.03.2023
PR23.01RA	Une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 305'130.-, intégralement couvert par l'intégration des nouvelles subventions cantonales pour les opérations «Écologement», au crédit d'investissement de CHF 500'000.- accordé dans le cadre du préavis PR17.01PR pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique	19.01.2023	30.03.2023
PR22.35RA	L'adoption du nouveau règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions (REAAC) et la modification de l'article 119 du règlement du plan général d'affectation	17.11.2022	30.03.2023 +A

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR23.03RA	La révision du Statut pour le personnel de l'administration communale, du 5 octobre 2000, concernant le droit au traitement en cas d'incapacité non fautive de travailler en raison d'accident et maladie pour les fonctionnaires	23.02.2023	04.05.2023
PR23.04RA	Une demande de crédits d'investissement de CHF 5'000'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville, de CHF 350'000.- pour le renouvellement des chaussées, associé à celui-ci et de CHF 150'000.- pour les mesures et études de mobilité associées aux travaux liés au renouvellement des réseaux pour l'année 2023	16.03.2023	04.05.2023
PR23.05RA	Une demande de crédits d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures de la salle de la Marive et de CHF 337'000.- pour le remplacement des éclairages de la salle à des fins d'efficacité énergétique	16.03.2023	04.05.2023
PR23.08RA	Gestion de la Municipalité durant l'année 2022 et les comptes de l'exercice 2022	03.04.2023	01.06.2023
PR23.11RA	1 ^{ère} série de compléments au budget 2023	27.04.2023	01.06.2023
PR23.07RA	Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	27.04.2023	01.06.2023
PO-Rapport d'épuration-2022	Sur divers postulats ayant perdu leur objet ou leur actualité, aux fins d'épurer la liste des objets en suspens	02.02.2022	01.06.2023
PR23.06RA	Demande de crédits d'investissement de CHF 1'078'000.- pour le réaménagement de la bibliothèque publique et de CHF 471'000.- pour la rénovation des fenêtres du bâtiment de l'Ancienne Poste	06.04.2023	01.06.2023
PR23.13RA	Demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 276'000.- au crédit d'investissement de CHF 1'485'000.- accordé dans le cadre du préavis PR22.09PR pour la réfection de l'éclairage du terrain principal du stade municipal d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la sécurisation du stade municipal d'Yverdon-les-Bains et de ses accès	11.05.2023	15.06.2023
PR23.09RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 870'252.- en vue de la souscription d'un prêt d'actionnaire à la société Y-CAD SA pour financer un programme de recherche en surface pour la géothermie de grande profondeur à Yverdon-les-Bains	27.04.2023	15.06.2023
PR23.10RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 1'141'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 250'000.- au maximum, pour l'octroi d'une aide à fonds perdus en vue de la réalisation du projet de Centre national de performance de judo (CNPJ)	27.04.2023	15.06.2023

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR23.12RA	Vente à la société Y-CAD SA d'une surface de 4484 m2 à détacher de la parcelle 3016 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, avec constitution de droit de réméré, ainsi que de la parcelle 6567 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, avec constitution de servitudes personnelles en vue de la constitution d'une nouvelle parcelle 6567 d'une surface de 4806 m2 supportant la centrale de chauffe d'Y-CAD SA au Parc scientifique et technologique	04.05.2023	15.06.2023
PR23.14RA	Demande de crédit d'étude de CHF 1'000'000.- pour la rénovation des infrastructures du Théâtre Benno-Besson	29.06.2023	05.10.2023
PR23.16RA	Adoption du plan d'affectation (PA) «St-George», la désaffectation partielle du DP 293 et son transfert à la parcelle 3303, la décadastration partielle des parcelles 3303 et 5469 et leur transfert au domaine public ainsi que l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée dans le cadre de l'enquête publique	05.07.2023	05.10.2023
PR23.21RA	Arrêté d'imposition pour l'année 2024	17.08.2023	05.10.2023
PR23.15RA	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'avenue de la Gare et à la rue de la Plaine et d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet	29.06.2023	05.10.2023
PR23.19RA	Demande de crédit d'étude de CHF 963'000.- pour le projet de renaturation du Buron et pour l'étude des possibilités de renaturation d'autres cours d'eau sur le territoire communal	17.08.2023	02.11.2023
PR23.22RA	Adoption du règlement relatif au raccordement, à l'utilisation du réseau et à la fourniture de gaz	24.08.2023	02.11.2023 +A
PR23.23RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour l'acquisition et l'installation d'un système de locaux temporaires modulables pour les besoins de l'administration communale	14.09.2023	02.11.2023
PR23.24RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la construction d'une nouvelle passerelle sur la Thièle («Passerelle des Cigarières») ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou)	14.09.2023	02.11.2023
PR23.18RA	Adoption du règlement concernant le service des taxis	05.07.2023	07.12.2023 +A
PR23.25RA	Plan de développement de l'accueil préscolaire et une demande de crédit d'étude de CHF 389'000.- pour le développement de l'offre préscolaire (crèche) dans le bâtiment ECA n°1910 sis au Quai de Nogent 5, propriété de la Ville	12.10.2023	07.12.2023
PR23.20RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 480'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 400'000.-, pour la réalisation et l'achat d'installations sportives de quartier et le rapport sur le postulat du 12 décembre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff «Pumptrack»	17.08.2023	07.12.2023

N°	Objet	Date préavis	Approbation
PR23.28RA	Demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 87'620.- au budget 2023 pour la participation de la Commune aux coûts des transports publics urbains de TRAVYS	02.11.2023	07.12.2023
PR23.29RA	2 ^{ème} série de compléments au budget 2023	02.11.2023	07.12.2023
PR23.27RA	Budget 2024	18.10.2023	14.12.2023
PR23.26RA	Demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.- pour la restauration du Château, étape XXVIII «Tour des Gardes»	12.10.2023	14.12.2023 Retiré par la Municipalité
PR23.31RA	Vente à la société SYLVAC SA d'une surface de 3128 m ² à détacher de la parcelle 6443 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, avec constitution de charge foncière et de droit de réméré, en vue de la regrouper avec la parcelle 6495 afin de former la nouvelle parcelle 6495 d'une surface totale de 7'632 m ² au Parc scientifique et technologique	09.11.2023	14.12.2023

+A = Avec amendement

Rapports de la Municipalité

N°	Objet	Date rapports	Approbation
PO21.11REP	Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps ! Pour un stratégie climatique forte, s'inscrivant dans la durée	25.01.2023	02.03.2023
PO21.02REP	Pour une «carte culture et sport»	27.04.2023	01.06.2023
PO20.02REP	Ville zéro mégot	04.05.2023	01.06.2023
PO19.03REP	Postulat pour une dynamisation de la vie nocturne yverdonnoise	04.05.2023	01.06.2023 Rejeté
PO09.35REP	Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet	11.05.2023	01.06.2023

Propositions individuelles et interpellations

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
INT23.01	Natacha RIBEAUD EDDAHBI	Animation du nouvel an	02.02.2023	
QU23.01	Mergim DIBRANI	Bilan sur la réduction de l'éclairage	02.02.2023	
QU23.02	Laurent ROQUIER	Travaux de réaménagement sur la circulation routière	02.02.2023	
INT23.02	Christophe LOPERETTI	Les camps de ski	02.02.2023	
QU23.03	Olivier JAQUIER	Financement arrêt de bus Floreyres	02.02.2023	
QU23.04	Daniel COCHAND	Rénovation Passerelle des Tilleuls	02.02.2023	
PO23.01PO	Aurélie-Maude HOFER et CST	Santé, Dignité et Durabilité	02.03.2023	Renvoi à la Municipalité
PO23.02PO	David RYCHNER	Pour une meilleure prise en charge des personnes sans-abri à Yverdon-les-Bains	02.03.2023	Renvoi à la Municipalité

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
PO23.03PO motion transformée en Postulat	Denis GONIN	Pour une saine répartition des terrains agricoles communaux (motion transformée en postulat)	02.03.2023	Renvoi à la Municipalité
QU23.05	David RYCHNER	PO21.14PO, mise en place d'un partenariat entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et l'EVAM	02.03.2023	
INT23.03	Pascale FISCHER	Des locaux vides pour des associations à la rue ?	02.03.2023	
QU23.06	Pascale FISCHER	Parcelle communale devant la ferme des Cygnes	02.03.2023	
QU23.07	Laurent ROQUIER	Les Brandons	02.03.2023	
Intervention	Xavier FISCHER	Sur le fonctionnement du Conseil communal	02.03.2023	
Remercie- ments	Aurélie-Maude HOFER	Remerciements à la Municipalité et aux Services communaux	02.03.2024	
PO23.04PO	Luca SCHALBETTER et CST	Pour un contrôle des loyers en pé- riode de pénurie	30.03.2023	Renvoi à la Municipalité
PO23.05PO	Elle-Mona CHEVALLEY	Pour une alimentation locale, écologique et sociale accessible à tous·x·tes	30.03.2023	Renvoi à la Municipalité
Vœu	Michel FLEURY	Les nuisances sonores à la rue de la Plaine	30.03.2023	
INT23.04	Joël WAEGER	Les périodes de sécheresse, est ce que la Commune d'Yverdon est prête en cas de pénurie d'eau ?	30.03.2023	
QU23.08	Mergim DIBRANI	Éclairage public	30.03.2023	
INT23.05	Pierre-Henri MEYSTRE	Quel avenir pour le site de Sports 5 ?	30.03.2023	Résolution adoptée
INT23.06	Laurent ROQUIER	Quelle suite pour Sports 5 ?	30.03.2023	Résolution rejetée
QU23.09	Céline EHRWEIN	PO21.05PO Santé mentale jeune et PO21.01PO Ville inclusive, attente de réponse	30.03.2023	
QU23.10	Ella-Mona CHEVALLEY	Les féminicides	30.03.2023	
PO23.06PO	Mathilde MARENDAZ	Débétonner la ville pour mieux la végétaliser	04.05.2023	Renvoi à la Municipalité
PO23.08PO	Anne-Carole LEIBACHER	Création d'une page sur le site In- ternet de la Commune, dédiée aux idées pratiques des citoyennes et citoyens	04.05.2023	Renvoi à la Municipalité refusé
PO23.07PO	Onurhan KÜÇÜK	Des points de collecte suffisamment complets dans chaque quartier	04.05.2023	Renvoi à la Municipalité
INT23.07	Mathilde MARENDAZ	À l'approche de l'été, rendons nos piscines accessibles à toutes et tous en modifiant le règlement !	04.05.2023	

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
QU23.11	Pierre-Henri MEYSTRE	Où sera Yverdon-Sport le 20 juillet prochain ?	04.05.2023	
QU23.12	Denis GONIN	PACOM Yverdon et PA Gressy-Sermuz	04.05.2023	
QU23.13	Denis GONIN	Bornes de recharges pour le Bas-des-Monts, Sermuz et Gressy	04.05.2023	
QU23.14	Daniel COCHAND	Colonies	04.05.2023	
QU23.15	Daniel COCHAND	Aménagements mobilité rue St-George	04.05.2023	
QU23.16	Daniel COCHAND	Carrefour Romand	04.05.2023	
QU23.17	Olivier JAQUIER	EVAM	04.05.2023	
INT23.08	Stéphane BALET	Vitalité du Centre-ville	04.05.2023	
QU23.18	Philippe GRUET	Réfection de la route de traversée du hameau de Sermuz	04.05.2023	
QU23.19	Sophie MAYOR	Complément à la question de M. Pierre-Henri MEYSTRE au sujet de l'éclairage et des lumens du stade	04.05.2023	
PROJ.23.01	Ella-Mona CHEVALLEY	Projet de modification du règlement du conseil communal – Registre des intérêts	01.06.2023	Renvoi en commission
QU23.20	Christophe LOPERETTI	Le parcours Vita	01.06.2023	
INT23.09	Julien WICKI	Horaire 2024 des CFF	01.06.2023	Résolution adoptée
INT23.10	Julien WICKI	Un établissement scolaire yverdonnois au nom d'une femme...	01.06.2023	Résolution adoptée
QU23.21	Olivier JAQUIER	Respect des institutions	01.06.2023	
INT23.11	Ella-Mona CHEVALLEY	Quelle procédure d'intervention de la police lors de violence sexistes et sexuelles ?	01.06.2023	
PO23.09PO	Anne-Carole LEIBACHER	Pour une économie de l'eau d'arrosage des plates-bandes communales et l'optimisation de l'apport en nourriture de leurs fleurs et autres plantes	15.06.2023	Retiré
INT23.12	Paul Camille GENTON / Ervin SHEU	Les places d'accueil de la petite enfance à Yverdon	15.06.2023	Résolution adoptée
INT23.13	Jean-David CHAPUIS	Location des salles communales	15.06.2023	
PO23.10PO	Julien WICKI	Pour «Les prestations sociales sont un droit... rendons-les plus accessibles !»	05.10.2023	Renvoi à la Municipalité

Objet	Auteur	Sujet	Date	Remarque
QU23.22	Daniel COCHAND	Amendes en zone 30 inachevées	05.10.2023	
QU23.23	Daniel COCHAND	Passerelle Coop	05.10.2023	
INT23.14	Daniel COCHAND	Sécurité rue d'Orbe	05.10.2023	Résolution rejetée
INT23.15	Martin LOOS	Interpellation pour une contrepartie des manifestations subventionnées	05.10.2023	Résolution adoptée
INT23.16	Ruben RAMCHURN	Interpellation sur le deal sur la place d'arme	05.10.2023	
INT23.17	Pascale FISCHER	WC publics - une vidange... vite ça urge	02.11.2023	
INT23.18	Christophe LOPERETTI	Sur la politique immobilière	02.11.2023	Résolution rejetée
QU23.24	Sophie MAYOR	Sur le manque de places de parc pour les vélos à la gare	02.11.2023	
INT23.19	Ruben RAMCHURN	Sur l'avenir de la culture yverdonnoise	02.11.2023	
INT23.20	Patricia VALCESCHINI et CST	Pour une plage accessible à toutes et tous	02.11.2023	
INT23.21	Cécile PLAGELLAT	Beaucoup de bruit pour rien	02.11.2023	
INT23.22	Roland VILLARD	L'instrumentalisation des commissions extraparlimentaires	07.12.2023	
QU23.25	Céline EHRWEIN	Nouvelles du postulat Point d'eau PO22.02PO	07.12.2023	
INT23.23	Christophe LOPERETTI	Drapeau ukrainien	07.12.2023	Résolution rejetée
INT23.24	Julien MING	Bande de Gaza	14.12.2023	Interpellation retirée
INT23.25	Roland VILLARD	Les violences sexuelles faites aux femmes	14.12.2023	
QU23.26	Laurent ROQUIER	Absence régulière d'une Conseillère municipale aux séances de la Municipalité	14.12.2023	
QU23.27	Laurent ROQUIER	Chef de service de la mobilité	14.12.2023	
QU23.28	Ervin SHEU	Sur CO23.09 concernant la hausse du tarif de l'eau pour 2024	14.12.2023	

Observations de la Commission de gestion

Secrétariat général, Service des finances et de l'informatique

3.1 | GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Observation 3.1.1

La COGE invite la Municipalité à établir une planification des différentes étapes de la mise en

place de la GED, avec une deadline pour sa mise en œuvre.

Réponse :

La Municipalité prend note de l'intérêt que porte la COGE à l'avancement concret des projets en matière de numérisation, qui lui tiennent également très à cœur. Toutefois, avant de mettre en place une gestion électronique des documents pour toute l'administration, il est nécessaire de préparer cette mise en place. Ainsi, les étapes suivantes sont prévues.

La révision du système de classification des documents est actuellement dans sa 1^e phase (analyses et état des lieux) au sein du Secrétariat général, qui sera ainsi pilote pour les autres services de la Ville.

En parallèle, le Secrétariat général construit la politique de gouvernance de l'information, qui devrait pouvoir être diffusée d'ici à l'automne 2024.

Par ailleurs, avec l'engagement au 1^{er} mai 2023 d'un responsable de la transition numérique, la stratégie du numérique pourrait être finalisée d'ici à 2024.

Une fois finalisés et publiés, ces différents documents-cadre, interdépendants, devraient permettre, d'ici à fin 2024, de disposer des lignes directrices afin que, dans la continuité du projet GED, soient identifiés les différents processus liés aux activités et à la documentation générée au sein de la Ville.

Ces analyses devraient être menées entre 2025 et 2026, afin de permettre le déploiement d'une solution informatique pour la gestion électronique des documents (GED) correspondant à une arborescence commune définie et validée au sein de la Ville au 1^{er} janvier 2027.

La Municipalité est bien déterminée à se donner les moyens de parvenir à ces objectifs ambitieux. Cette thématique constitue en effet un point fort de son programme de législature. Il est cependant important de relever que le rythme et l'avancement de ces différents étapes/projets sont dépendants des ressources attribuées, que ce soit au numérique ou à la gestion de projets stratégiques.

Service jeunesse et cohésion sociale

6.1 | OFFICE DU LOGEMENT

Observation 6.1

La COGE invite la Municipalité à effectuer par les services de la Commune, d'ici la fin 2023, une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires de l'office du logement (préposée de l'office du logement, gestionnaire de dossiers,

chefs de service des bâtiments, responsable du secteur logement, régies immobilières, bénéficiaires, etc...) afin de pouvoir tirer un bilan du nouveau mode de fonctionnement.

Réponse :

La Municipalité prend bonne note de cette proposition, mais relève que l'équipe en charge du secteur du logement au sein du Service JECOS est au complet seulement depuis ce mois de mai 2023, avec l'arrivée d'une gestionnaire de dossiers. De plus, la responsable du secteur logement bénéficiera d'un congé maternité entre septembre 2023 et janvier 2024. Une enquête de satisfaction devrait permettre d'évaluer de manière pérenne le fonctionnement du secteur du

logement, une fois celui-ci consolidé suite aux modifications importantes intervenues dans son organisation. Afin de garantir un maximum de crédit à la démarche, il est important qu'une telle évaluation soit réalisée par un mandataire externe. Au vu des considérations qui précèdent, l'évaluation pourrait être menée durant le deuxième trimestre de 2024. Un montant adéquat sera prévu à cet effet dans le budget 2024.

5.1 | RESTAURANTS SCOLAIRES**Observation 5.1.1**

La COGE invite la Municipalité à développer des espaces conviviaux dans les différents collèges

pour accueillir les enfants et leur permettre d'attendre, lors de périodes creuses.

Réponse :

La Municipalité accueille favorablement cette observation. L'extension des horaires des cantines aura en effet des conséquences sur les ressources qui devront être mises à disposition. Cependant, la mise en place de lieux conviviaux

implique que des espaces soient disponibles, ainsi que des moyens financiers additionnels pour les équiper. Les budgets nécessaires seront proposés dans le cadre du budget 2024.

NOMBRE DE PLACES À DISPOSITION ET FRÉQUENTATION**Observation 5.1.2**

La COGE invite la Municipalité à s'assurer que les cantines offrent la possibilité aux enfants qui pique-niquent de partager la même table que les

enfants qui consomment les repas préparés par les restaurants scolaires.

Réponse :

Pour des raisons logistiques et compte tenu des responsabilités différenciées en matière de surveillance des élèves durant la pause de midi, il n'est, pour l'heure, pas possible de réunir l'ensemble des élèves dans les mêmes locaux

pour les repas. Une réorganisation des restaurants scolaires pourrait permettre, dès 2024, de répondre au moins en partie à cette demande, pour autant que des ressources budgétaires puissent être allouées à cet effet.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE L'ÉCOLE AU RESTAURANT SCOLAIRE**Observation 5.1.3**

La COGE invite la Municipalité à proposer un service d'accompagnement, clairement compris

hensible entre tous les établissements scolaires et les cantines, pour les élèves de la 1P à la 5 P.

Réponse :

La Municipalité estime cette observation pertinente. Elle la prendra en compte, dans l'élaboration du budget 2024, afin de disposer des

ressources nécessaires pour proposer un accompagnement systématique des élèves de la 1P à 5P entre tous les sites scolaires et les cantines de la Ville.

8.2 | SERVICE DE LA MOBILITÉ

Observation 8.2.1

La COGE invite la Municipalité à mettre en lien la SIC, le COSY et la Police du commerce afin de résoudre les problèmes que peuvent rencontrer

Réponse :

La Municipalité relève en préambule que la Police du commerce relève du Service de la sécurité publique, et non du Service de la mobilité. Par son Service de la sécurité publique (SSP), elle rappelle au demeurant régulièrement aux commerçants leurs devoirs en la matière. En l'état, sans procéder à des travaux de mise à niveau de la chaussée en supprimant ou abaissant les

les personnes à mobilité réduite, à la rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés pour y accéder).

trottoirs, seule l'interdiction des dispositifs de réclame permettrait une résolution durable de cette situation. Une telle interdiction serait toutefois préjudiciable aux commerçants. La Municipalité est toutefois prête à étudier cette question de manière approfondie, aux fins de trouver une solution tenant compte de tous les intérêts en jeu.

Service de la sécurité publique et Service de défense incendie et secours

9.1 | TAXES DE SÉJOUR

Observation 9.1.1

La COGE invite la Municipalité à mettre en place un système de contrôles des déclarations et

Réponse :

La Municipalité entend la préoccupation de la COGE en lien avec un contrôle des déclarations et le paiement des taxes de séjour. A cet égard, le Service de la sécurité publique (SSP) procède d'ores et déjà à des contrôles liés aux encaissements, ce qui permet de démontrer que les déclarations de nuitées sont en hausse à Yverdon-les-Bains, hors période de crise sanitaire. La Ville n'a en revanche pas les dotations en personnel pour procéder à un contrôle des déclarations concernant une taxe qui est intégralement reversée à l'ADNV et les frais de contrôle ne sont pas couverts par la commission d'encaissement octroyée par l'ADNV, qui s'élève à environ CHF 6'000.- par

paiement des taxes de séjours (établissements hôteliers, camping, chambres d'hôtes).

an. Un tel contrôle nécessiterait, compte tenu de son caractère chronophage (contrôle de l'occupation des logements et contrôle des hôtes), l'engagement de ressources supplémentaires dont le financement devrait être assuré par le bénéficiaire des recettes, soit l'ADNV. Au demeurant, le contrôle de certains hôtes (campeurs, clients d'hôtels) dans leur caravane ou leur chambre présente un risque de perception intrusive de l'action policière, sans justification sécuritaire. Il s'agit dès lors d'avoir une approche proportionnée de la situation, en tenant compte des coûts d'un tel dispositif de contrôle.

6.1 | GESTION ET CENTRALISATION DES ADRESSES

Observation 6.1

La COGE invite la Municipalité à se coordonner pour éviter les envois du même document plusieurs fois.

Réponse :

La Municipalité ne comprend pas le sens et le contexte de cette observation. Elle adhère bien entendu à un objectif d'efficience qui permettrait d'éviter l'envoi de documents à double. Toutefois, comme le relève la Commission, la législation en matière de protection des données ne permet pas de contrôler de manière systématique l'usage fait par chaque service des listes d'adresses qui lui sont transmises. Les services sont responsables de les utiliser dans le respect de la législation considérée, et donc uniquement en fonction du but poursuivi. A cet égard, la Ville a mis en œuvre une démarche visant à sensibiliser

les services à cette problématique, à identifier les types de fichiers contenant des données personnelles et à s'assurer de leur traitement dans le respect des dispositions légales. Il s'agit notamment de s'assurer que les fichiers sont à jour et que les données conservées soient nécessaires pour assurer la prestation délivrée par le service. C'est là un travail de longue haleine qui requiert des moyens organisationnels importants. La démarche est en cours afin de garantir que la Ville respecte les dispositions actuelles et futures de la loi cantonale sur la protection des données.

6.2 | Observation 6.2

La COGE invite la Municipalité à développer la collaboration avec les autres communes pour

mutualiser la charge des logiciels.

Réponse :

La Municipalité relève que cette question concerne en réalité l'ensemble de l'administration. A cet égard, la Ville s'est révélée pionnière dans le développement et la mutualisation de plusieurs logiciels ou solutions informatiques (Geocity, eSéances, etc. – voir à cet égard par

exemple le préavis PR 22.32PR, accepté par le Conseil communal le 2 février 2023). Au demeurant, les logiciels d'exploitation utilisés dans le cadre des attributions du Service de la sécurité publique sont d'ores et déjà communs à plusieurs grandes communes.

6.3 | ANNONCE DE DÉPART DE LA COMMUNE**Observation 6.3**

La COGE invite la Municipalité à revoir ses formulaires, en mettant en exergue les demandes

de renseignements qui ne sont souvent pas correctement complétées.

Réponse :

La Municipalité relève que les formulaires d'annonce de départ sont harmonisés au niveau cantonal, ce qui limite la marge de manœuvre des communes. Néanmoins, le Contrôle des

habitants restera particulièrement vigilant en cas de déclaration ayant un impact sur le reste du ménage.

Service des bâtiments

3.1 | MARCHÉS PUBLICS ET MISES AU CONCOURS**Observation 3.1.3**

La COGE invite la Municipalité à insérer le critère des aménagements extérieurs en particulier, la «végétalisation», l'aménagement pour les usagers

et la perméabilisation des sols dans les cahiers des charges soumis aux bureaux d'architectes dans le cadre des marchés publics.

Réponse :

La Municipalité relève que les nouvelles «Conditions particulières durabilité» sont désormais intégrées aux appels d'offres des mandats d'architectes. Ces conditions mentionnent désormais les principes d'une augmentation de la part de revêtements perméables et de la végé-

talisation ainsi qu'une adaptation des essences au réchauffement climatique. Pour ce qui est de l'aménagement pour les usagers, ce thème sera renforcé dans les cahiers des charges, en tenant compte de l'affectation des constructions.

3.1 | **VANDALISME, DÉPRÉDATIONS ET VOLS DANS L'ENCEINTE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Observation 3.1.4

La COGE Invite la Municipalité à contacter le préfet afin qu'il prenne position, quant au projet

de mise en conformité du système de vidéo-surveillance, d'ici la rentrée scolaire prochaine.

Réponse :

La Municipalité a relancé à différentes reprises le Préfet à ce sujet, malheureusement sans obtenir de réponse sur le fond jusqu'ici. Elle s'attend

néanmoins, de manière raisonnable, à obtenir prochainement les autorisations nécessaires, au moins pour les bâtiments considérés.

Service de la culture

4.1 | **COMMUNICATION**

Observation 4.1.1

La COGE invite la Municipalité à créer des ponts avec le gymnase. Il est vraiment dommage que

les étudiants n'aient pas accès aux informations en matière de médiation.

Réponse :

La Municipalité, par son Service de la culture, encourage depuis plusieurs années une meilleure communication de l'offre de médiation culturelle à l'ensemble des institutions scolaires yverdonnoises. Ainsi, une séance régulière regroupant l'ensemble des médiatrices et médiateurs scolaires, ainsi que les personnes responsables de la médiation dans les principales institutions culturelles, a été mise en place afin de faciliter la transmission des informations et offres en cours. Le responsable de la médiation pour le gymnase y participe activement. De même, il est à noter que le Service de la culture travaille à améliorer la communication de l'offre

en médiation culturelle pour les étudiant.es en général, et pas seulement pour le gymnase, au travers de liens renforcés avec la HEIG-VD, ainsi que le CPNV. Dans ce cadre, un développement d'un projet de gratuité de visite de l'ensemble des musées pour les étudiant.es, actuellement en phase de test pour les écoles primaires et secondaires, sera étudié dans la foulée, selon les moyens financiers à disposition. De même, des réflexions concernant le développement d'une communication spécifique concernant l'offre de médiation de l'ensemble des institutions est en cours de réflexion.

VISITE DES LOCAUX

Observation 4.1.2

La COGE invite la Municipalité à trouver une solution centralisée et pérenne et adaptée pour

la conservation des archives, afin d'éviter la mise en péril de ces trésors.

Réponse :

Pour faire suite aux inondations de l'été 2021 ainsi qu'aux risques de pénurie d'énergie de l'hiver 2022-2023, la Municipalité a entrepris un travail d'analyse autour de la conservation des collections, afin d'étudier la situation actuelle et les différents risques y relatifs. Dans ce cadre, des éléments urgents de contrôle de l'humidité, de génératrice d'urgence en cas de coupure de courant ont été achetés. De même, des études spécifiques sont en cours afin d'étudier les possibles

améliorations à amener aux différents lieux de stockage des archives communales et des différentes institutions culturelles. En parallèle, un travail avec les institutions muséales a été entrepris, pour évaluer les conditions actuelles de conservation des collections et en particulier la problématique de saturation des locaux. Un état des lieux et des propositions de mesures à prendre sont attendus dans le courant de l'année 2023.

4.3 | **INSTITUTIONS****Observation 4.3.3**

La COGE invite la Municipalité à dynamiser la promotion culturelle et à combler les inégalités en matière de communication au public (hôtels,

camping, écoles, entreprises, etc...) pour les trois musées.

Réponse :

Dans le cadre du budget 2023, la création d'un nouveau poste dédié à la promotion événementielle et à la stratégie de communication du Service de la culture a été créé. La personne titulaire de ce nouveau poste, dont le recrutement a été réalisé au printemps 2023, sera notamment chargée de coordonner les actions de communication

de l'ensemble des actrices et acteurs culturels à l'échelle de la Ville, de même que de développer la collaboration avec l'ADNV et l'Office du tourisme pour créer de nouveaux partenariats en ce sens. Rappelons que l'autre partie de ce poste est dédié à la prospection de clients et de partenariats pour la salle de La Marive.

Observation 4.3.4

La COGE invite la Municipalité à améliorer la gestion des mails d'information.

Réponse :

La Municipalité ne comprend pas bien le sens de cette observation, au vu de son caractère très générique et abstrait. De manière générale, il est à noter que la communication de chaque institution culturelle se fait de manière indépendante et donc sans contrôle direct de la Municipalité ou du Service de la culture. Chaque institution possède ainsi son système de communication spécifique, ses objectifs et ses moyens. Le développement de la communication se fait via la création de postes spécifiques au sein de chaque institution, dont plusieurs sont constituées sous forme de fondations de droit privé, juridiquement

autonomes de la Ville. Les ressources en communication manquent dans certaines institutions culturelles subventionnées, tout comme des ressources en médiation culturelle par ailleurs. Des augmentations de subvention seraient nécessaires pour renforcer ce secteur dans nos institutions et améliorer ainsi leur visibilité, leur attractivité et leur fréquentation. Jusqu'à ce jour, la Municipalité a cependant dû procéder à des arbitrages au vu de la situation financière de la Ville et des besoins relevés également dans d'autres secteurs.

Vœux de la Commission de gestion

Secrétariat général, Services des finances et de l'informatique

1.1 | Vœu 1.1

La Municipalité est invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre transparent l'ensemble des montants annuels alloués par la commune d'Yverdon au tourisme et au dévelop-

pement économique, en veillant à rendre visibles la hauteur de ces montants, leur origine et leur affectation.

Réponse :

La Municipalité relève que sur la base du nouveau plan comptable harmonisé, le financement de l'ADNV au budget 2024 est assuré par le compte 01200.3636.16 « Promotion économique » à l'aide de cotisations en francs par habitant (de CHF 6.- par habitant) et basé sur les recettes fiscales de la Commune pour un total de CHF 311'200.-. En complément, le produit de la taxe de séjour de CHF 130'000.- (compte 14000.3611.01) sera rétrocédé à l'ADNV à hauteur de 50%, dès 2024, par toutes les communes qui la perçoivent, contre 97% jusqu'à fin 2023.

Le financement des activités touristiques est imputé au compte 84000.3636.00 Subventions au Tourisme pour un total de CHF 522'420.- comprenant la cotisation de base de CHF 1.20 par habitant pour la commission tourisme et la cotisation complémentaire des sept communes « chefs-lieux touristiques », soit Grandson, Orbe, Romainmôtier, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand à raison de CHF 16.10 (contre CHF 12.80 en 2023) par habitant.

1.2 | ADNV

Vœu 1.2

La Municipalité est invitée à œuvrer avec diligence pour faire avancer la réforme de l'ADNV et

clarifier les relations contractuelles entre la Ville et cette dernière.

Réponse :

Une vaste réforme des structures touristiques de l'ADNV a eu lieu en 2023, sur la base de conventions revisitées avec les communes membres (voir réponse au vœu 1.1. ci-dessus). La Ville veillera à ce que les efforts déployés se traduisent

concrètement sur le terrain à partir de 2024. Par ailleurs, la Ville prévoit de renforcer en 2024 ses ressources internes dans le domaine du tourisme, ce qui renforcera également les possibilités de collaborations concrètes avec l'ADNV.

1.3 | Vœu 1.3

La Municipalité est invitée à mettre en œuvre des critères pour mesurer et évaluer les missions

qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.

Réponse :

La Municipalité entend ce vœu et en partage les objectifs sur le principe ; elle y donnera suite de manière pragmatique. Dans le cadre de ses relations avec l'ADNV et en particulier de sa représentation au comité exécutif (COMEX) de l'ADNV, la

Municipalité veillera en particulier à ce que ses demandes soient relayées et ses besoins entendus, avec des résultats concrets sur le terrain, sans forcément créer des outils de monitoring serré, qui seraient consommateurs de ressources.

Service des bâtiments

3.1 | PARC IMMOBILIER

Vœu 3.1.1

La COGE invite la Municipalité à réévaluer le budget de fonctionnement de la filière immobi-

lière afin d'assurer un entretien adéquat du parc immobilier.

Réponse :

Au vu de la situation budgétaire actuelle, ce budget n'a malheureusement pas pu être augmenté. La stratégie de la Municipalité se fonde principalement sur une future augmentation des

dépenses d'investissement pour assurer l'entretien de ce parc. Plusieurs demandes de crédit seront adressées au Conseil communal ces prochains mois.

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vœu 3.1.2

La COGE invite la Municipalité à développer les partenariats public-privé, permettant ainsi la ré-

alisation de projets plus ambitieux, en veillant à ce que les intérêts de la Ville soient sauvegardés.

Réponse :

La question porte spécifiquement sur la rénovation de bâtiments communaux.

Il existe en outre un partenariat entre la Ville et la société Y-Solaire SA pour l'équipement en panneaux photovoltaïques de certains toits des bâtiments de la Ville, dont le collège du Cheminet et celui des Isles.

Une forme de partenariat a été mise en œuvre au stade municipal, dont une part des travaux ainsi que l'exploitation d'une fraction du bâtiment ont été confiés à un tiers.

Dans le cas spécifique de l'entretien des bâtiments, la Municipalité examine au cas par cas l'opportunité d'un PPP. Il n'est donc pas impossible que des partenariats futurs se développent, par exemple dans le domaine des infrastructures sportives ou culturelles.

Le projet mis initialement à l'enquête sur le site de Sports 5 reposait lui aussi sur certains principes de partenariat public-privé (PPP).

SURABONDANCE DES DÉCHETS

3.1.5

La COGE invite la Municipalité à créer une synergie entre le JECOS, le Service des bâtiments, le Service des travaux, le service de la durabilité et les écoles en vue de trouver une solution

efficace et durable au problème de la surabondance des déchets, liée certainement au mode de consommation.

Réponse :

La surabondance de déchets et le littering sont des préoccupations de la Municipalité. Le Service des travaux et environnement (STE) a mené plusieurs campagnes sur le sujet et les élèves sont sensibilisés à la question dans les classes. Il est à

relever que c'est bien souvent hors périodes scolaires que ce phénomène est le plus prononcé. Hélas, une solution efficace et durable sera certainement difficile à trouver.

Service de la culture

4.1 | SUBVENTIONNEMENT MDA

Vœu 4.1.3

La COGE invite la Municipalité à agir avec célérité pour mettre en place une convention actualisée définissant clairement les relations de subventionnement entre la Ville et le MdA, ainsi

Réponse :

La convention en question est en cours de finalisation entre le Service de la culture et le conseil de fondation. Elle devrait pouvoir être soumise à la Municipalité et signée dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

S'agissant de la révision des statuts, celle-ci relève des compétences de la fondation, et non de la Municipalité. Il est néanmoins à noter

que pour réviser les statuts de l'Association avec pour conséquence une diminution des membres nommés par la Municipalité au sein du conseil de fondation.

que ce point faisait partie des recommandations issues de l'audit mené conjointement par la Municipalité et la Fondation de la Maison d'Ailleurs, et que cette dernière s'est engagée à les mettre en œuvre au plus vite. Afin d'en assurer le suivi, un comité de liaison entre le Service de la culture et la fondation est créé.

4.3 | CONVENTION MUSÉE

Vœu 4.3.1

La COGE invite la Municipalité, suite à l'arrivée du nouveau directeur et du lancement de

Réponse :

La convention en question est en cours de finalisation entre le SCU et le Conseil de Fondation.

la nouvelle stratégie, à réviser la convention entre la Commune et la fondation.

Elle devrait être signée par la Municipalité dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

COORDINATION

Vœu 4.3.2

La COGE invite la Municipalité à veiller à la coordination (location de salles, agendas, utilisation des infrastructures, etc... synergie des

Réponse :

La commission événementielle, regroupant l'ensemble des services concernés par les manifestations ayant lieu sur le territoire communal, travaille activement à la coordination et au bon déroulement des différentes manifestations. De nouveaux outils de coordination ont été mis en place d'entente entre les services, notamment un agenda communal centralisé entre les différents services.

événements culturels et sportifs) afin d'assurer la cohérence et d'éviter certains désagréments et incompatibilités.

De même, le Service de la culture travaille de son côté à une meilleure valorisation des manifestations ayant lieu dans les salles communales mises en location à travers une communication et un suivi organisationnel accru.

Ces différentes mesures permettront, à terme, d'améliorer la cohérence entre les différents événements.

Service jeunesse et cohésion sociale

5.2 | CHECK POINT

Vœu 5.2.1

La COGE invite la Municipalité à impliquer le personnel dans le projet des nouveaux locaux

et veiller à leur accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Réponse :

La Municipalité a validé la transformation des tribunes de l'hippodrome en nouveau centre d'accueil pour les jeunes en remplacement du Check Point et des autres locaux situés aux anciennes casernes. Le projet est en cours d'élaboration selon un mandat d'études paral-

lèles. Le Service JECOS est partie prenante de cette réflexion et il va de soi que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap sera prise en compte. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue dans le courant de 2026.

Vœu 5.2.2

La COGE invite la Municipalité à soutenir les efforts de l'équipe du Check Point à rendre la structure plus attractive pour les jeunes filles

et encourager toute décision allant dans ce sens.

Réponse :

En 2023, 2380 jeunes ont été accueilli-es durant les 107 ouvertures, soit une moyenne de 23 jeunes par accueil. Cette fréquentation tend à se rapprocher de son niveau « avant Covid », de même que le taux de participation des filles qui avoisine les 25%. Le ratio pour la tranche d'âge des moins de 16 ans (50.38%) et des plus de 16 ans (49.62%) est équilibré. Cette situation n'est certes pas satisfaisante, mais les locaux actuels ne permettent pas de réserver

plus de locaux spécifiquement dédiés aux filles. Ce point sera pris en compte avec les nouveaux locaux en faveur de la jeunesse aux anciennes tribunes de l'hippodrome (voir réponse au vœu 5.2.1 ci-dessus).

Par ailleurs, la Municipalité va prochainement valider sa politique communale en faveur de la jeunesse, dont la participation des filles aux activités de la Commune est un des axes prioritaires.

Réponse apportée à l'observation ci-dessous refusée par le Conseil communal refusée le 1^{er} juin 2023

6.1 | Observation 6.1.1

La COGE invite la Municipalité à effectuer par les services de la Commune, d'ici la fin 2023, une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires de l'office du logement (préposée de l'office du logement, gestionnaire de dossiers, chefs de service des bâtiments, responsable du secteur logement, régies immobilières, bénéficiaires, etc...) afin de pouvoir tirer un bilan du nouveau mode de fonctionnement.

Il apparaît en effet peu judicieux de confier cette tâche au service, qui se retrouverait à juger lui-même de la qualité des démarches entreprises. Par ailleurs, la réorganisation de l'office du logement est encore en cours et l'étude mandatée pour mettre sur pied une politique communale du logement devrait, selon le planning prévu, se terminer dans le deuxième semestre de 2024.

La Municipalité est toujours d'avis qu'une évaluation externe sera nécessaire afin d'évaluer la nouvelle organisation de l'office du logement.

Les recommandations de cette étude auront des conséquences sur les règlements communaux en matière de logement à loyer modéré

(LLM) et la création d'un règlement sur les logements à loyer abordable (LLA). Il apparaît ainsi important pour la Municipalité d'attendre que ce travail soit réalisé avant de lancer une

évaluation externe de l'office du logement, incluant une enquête de satisfaction auprès des différents partenaires. Une telle démarche est prévue pour 2026.

Service de la sécurité publique

6.4 | **CONTRÔLE DES HABITANT.E.S**

Vœu 6.4

La COGE invite la Municipalité à améliorer la convivialité et la compréhension des outils du

Contrôle des habitant.e.s (calendrier de rendez-vous, agenda).

Proposition de réponse :

La Municipalité est sensible à la qualité d'accueil des habitants, et en particulier des primo-arrivants. A cet égard, le Contrôle des habitants fait effectivement le constat que l'outil actuel de prise de rendez-vous est perfectible, et il explore des pistes d'amélioration. En attendant un outil

plus performant, les personnes qui rencontrent des difficultés peuvent atteindre le personnel par téléphone pour fixer les rendez-vous immédiatement. L'accès téléphonique est largement ouvert et favorise un échange clair et dirigé de la population.

En parallèle, le Contrôle des habitants mettra en œuvre les améliorations suivantes :

- proposer un affichage aux guichets de la ville comprenant les modalités d'accès et un plan, notamment à l'Hôtel de Ville, où beaucoup de personnes se dirigent spontanément ;
- communiquer davantage sur les modalités d'accès par le biais de canaux usuels de la Commune, réseaux sociaux, Rive Sud ;
- soumettre une marche à suivre détaillée aux partenaires et aux guichets de la Ville quant aux modalités d'accès.

6.5 | **PORTE DU GUICHET**

Vœu 6.5

La COGE invite la Municipalité à améliorer le visuel de la porte du guichet afin de la rendre plus conviviale.

Proposition de réponse :

Des travaux concernant les locaux d'accueil du Contrôle des habitant.e.s sont en cours d'étude, notamment pour en améliorer l'accès, la convivialité et la confidentialité ; dans l'attente de la

validation du projet dans son ensemble, des améliorations intermédiaires ont eu et auront encore lieu, à savoir :

- changement du totem lumineux extérieur, effectué en 2023 : les retours sont positifs à ce sujet ;
- retrait de la sonnette d'accès lors des plages dédiées aux rendez-vous, permettant ainsi aux utilisateurs d'accéder sans attente à l'espace d'accueil ;
- étude d'un visuel sur la façade plus attractif en lien avec la brochure d'accueil à Yverdon-les-Bains élaborée par les soins de la Filière Communication du Secrétariat général. On envisage l'affichage d'un plan des principaux guichets de la Ville en rapport avec l'activité du Contrôle des habitant.e.s :

- SSP : guichet police et visuel sur l'action STOP violence / harcèlement
- JECOS : accueil parascolaire, migr'info)
- Secrétariat général / Greffe : naturalisations

et comprenant également des informations sur les partenaires les plus régulièrement sollicités soit l'Agence d'assurances sociales (Oasis), le Centre social régional (CSR), l'office régional de placement (ORP), l'état civil ainsi que le Service cantonal de la population (SPOP).

Réponses apportées aux observations ci-dessous refusées par le Conseil communal le 1^{er} juin 2023

3.1 | Observation 3.1.4

La COGE invite la Municipalité à contacter le Préfet afin qu'il prenne position, quant au projet de mise en conformité du système de vidéo-surveillance, d'ici la rentrée scolaire prochaine.

Proposition de réponse :

Une séance relative aux demandes de régularisation des installations de vidéosurveillance a eu lieu avec le Préfet courant 2023, lors de laquelle les obstacles principaux ont pu être clairement définis et discutés. La procédure de régularisation se poursuit.

8.2 | Observation 8.2.1

La COGE invite la Municipalité à mettre en lien la SIC, le COSY et la Police du commerce afin de résoudre les problèmes que peuvent rencontrer les personnes à mobilité réduite, à la rue du Lac (obstacles sur les trottoirs, difficultés pour y accéder).

Proposition de réponse :

La Municipalité a pris note du fait que le Conseil communal a refusé à plusieurs reprises les réponses proposées à cet effet. Elle procédera dans le sens demandé.

Bureau électoral

L'année 2023 a vu se dérouler 3 scrutins.

Votation fédérale et cantonale du 18 juin 2023

Électeurs : 14'952 Participation : 36%

Objets

CH1 Imposition minimale OCDE/G20

CH2 Loi sur le climat et l'innovation

CH3 Modification de la loi COVID-19

VD1 Pour la protection du climat

Objet	Résultats YLB	Résultats VD	Résultats CH
CH1	Accepté à 81.39%	Accepté à 85.68%	Accepté à 78.5%
CH2	Accepté à 70.86%	Accepté à 69.51	Accepté à 59.1%
CH3	Accepté à 68.97%	Accepté à 68.15%	Accepté à 61.9%
VD1	Accepté à 64.50%	Accepté à 62.72%	

Élections fédérales du 22 octobre 2023

Renouvellement du Conseil national (système proportionnel)

Électeurs : 14'980 Participation : 36.68%

Élection des 19 membres vaudois du Conseil national, 22 listes officielles furent déposées.

Les 19 élus vaudois au Conseil national sont les suivants :
classés en fonction des scores obtenus à Yverdon-les-Bains

Rang	Nom et prénom	Parti	Rang	Nom et prénom	Parti
1	Brenda Tuosto	PSV	11	Michaud Gigon Sophie	Les Vert·e·s
2	Nordmann Roger	PSV	12	Nicolet Jacques	UDC
3	Bendahan Samuel	PSV	13	Mahaim Raphaël	Les Vert·e·s
4	De Quattro Jacqueline	PLR	14	Porchet Léonore	Les Vert·e·s
5	Crottaz Brigitte	PSV	15	Buffat Michaël	UDC
6	Broulis Pascal	PLR	16	Pahud Yvan	UDC
7	Feller Olivier	PLR	17	Freymond Sylvain	UDC
8	Tschopp Jean	PSV	18	Weber Céline	Vert'Libéraux
9	Jaccoud Jessica	PSV	19	Chappuis Isabelle	Le Centre
10	Wehrli Laurent	PLR			

Suite à l'élection de M. Pierre-Yves MAILLARD au Conseil des États, Mme Brenda TUOSTO est élue au Conseil national

Renouvellement du Conseil des États, 1^{er} tour (système majoritaire)

Élection des 2 membres vaudois du Conseil des États,
9 listes officielles furent déposées, proposant 13 candidats.

M. Pierre-Yves MAILLARD est élu au 1^{er} tour, avec 101'880 suffrages.

Élection fédérale du 12 novembre 2023

Renouvellement du Conseil des États, 2^e tour (majorité relative)

Électeurs : 14'987 Participation : 33.89%

Élection d'un membre vaudois du Conseil des États,
2 listes officielles furent déposées, proposant 2 candidats.

M. Pascal BROULIS est élu au 2^e tour, avec 89'058 suffrages.